

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF424

présenté par
Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l’intergroupe Nupes)

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	448 710 077	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	448 710 077
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	448 710 077	448 710 077
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à recruter 18 141 AED.

Les besoins de l'élève relatifs à ses conditions d'apprentissage et à son bien-être à l'école son notre priorité. Pour cela, nous sommes convaincus que l'élève doit être mieux accompagné, mieux suivi, mieux encadré. C'est par plus de présence humaine que nous parviendrons à lutter contre la déscolarisation, à apaiser le climat scolaire et lutter contre le harcèlement, à mieux inclure tous les élèves, et donc, in fine, à favoriser la réussite scolaire.

Pour cela nous avons besoin de plus de personnels : plus d'AED, de CPE, plus d'infirmières scolaires, plus d'AESH etc.

Ainsi, alors qu'aujourd'hui on compte 1 AED pour près de 100 élèves, nous proposons de prévoir 1 AED pour 72 élèves. Cette mesure implique le recrutement de 18 141 AED, pour un coût de 448 710 077 €.

Par ce que les règles budgétaires nous imposent de compenser le coût de cette mesure, nous proposons de retenir ce même montant sur l'action fonctionnement du programme « Enseignement privé ». En effet, nous considérons que les dotations de fonctionnement aux établissements privés mériteraient d'être conditionnées et modulées en fonction du respect d'objectifs de mixité scolaire. Pour cela, cet amendement propose :

- d'abonder de 448 710 077 € l'action 01 -Vie scolaire - du programme 230 Vie de l'élèves ;
- de retirer 448 710 077 € de l'action 09 - Fonctionnement des établissements - du programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degrés.